

Décrivez en détail la manière dont sera réalisé le projet.

Décrivez en détail la manière dont sera respecté l'échéancier.

Quelles seront les retombées (culturelles, économiques, sociales, etc.) sur la région ou au-delà ?

En quoi votre projet répond à un besoin exprimé par le milieu et contribue à la qualité de vie et au sentiment d'appartenance ?

Quel est le public visé, et pourquoi ?

Comment comptez-vous faire rayonner votre projet ? Avez-vous un plan de visibilité ?

Avez-vous une remarque complémentaire à nous fournir ?

--

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Description des coûts	Montant
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES	

Source de financement (incluant le soutien de la MRC)	Montant
TOTAL DES REVENUS PRÉVUS	

OBLIGATIONS LÉGALES

Obligations légales liées à la Loi 25 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé)

CONSENTEMENT À LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les informations recueillies seront utilisées exclusivement aux fins de ce formulaire et sont obligatoires pour traiter les demandes ou les services associés. Aucune information personnelle ne sera partagée, vendue ou divulguée à des tiers sans votre consentement explicite. La MRC du Granit prend des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos informations contre tout accès non autorisé ou toute divulgation non autorisée. Vos renseignements personnels fournis dans ce formulaire seront conservés selon les règles du calendrier de conservation des archives de la MRC du Granit. À la suite de ce délai, ce formulaire ainsi que les renseignements personnels qui s'y trouvent seront détruits.

Vous avez le droit de refuser de consentir à la cueillette de vos renseignements personnels sur ce formulaire ou de révoquer votre consentement à tout moment. Cependant, si tel est le cas, la MRC du Granit se garde le droit de refuser de traiter ou de poursuivre le traitement de votre demande ou de vous octroyer le service demandé. À tout moment, il vous est possible de demander un accès ou de rectifier vos renseignements par l'entremise d'une demande d'accès à l'information sur notre site internet. Si vous avez des questions concernant notre politique de confidentialité ou l'utilisation de vos informations personnelles, n'hésitez pas à contacter la personne responsable au 819 583-0181.

Je consens à ce que la MRC du Granit collecte les informations personnelles fournies dans ce formulaire, puisqu'elle s'engage à préserver la confidentialité de l'ensemble des informations.

Obligations légales reliées à la Charte de la langue française

Le bénéficiaire qui emploie 25 personnes ou plus est assujéti à l'obligation de s'inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française (l'Office) et doit inclure dans sa demande de subvention le document délivré par l'Office qui correspond à sa situation (soit l'attestation d'inscription auprès de l'Office, l'accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique, l'attestation d'application de programme de francisation ou le certificat de francisation).

Conformément à l'article 152.1 de la Charte de la langue française (R.L.R.Q. c. C -11), la MRC du Granit ne peut octroyer une subvention à une entreprise assujéti à l'obligation de s'inscrire auprès de l'Office **(25 employés ou plus)** lorsque cette entreprise ne possède pas d'attestation d'inscription, n'a pas fourni, dans le délai prescrit, l'analyse de sa situation linguistique, ne possède pas d'attestation d'application de programme ni de certificat de francisation ou si son nom figure sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation prévue à l'article 152 de la Charte de la langue française. Les entreprises de 24 employés et moins ne sont pas assujétiées à cette obligation. Celles-ci doivent toutefois confirmer le nombre de personnes qu'elles emploient dans le formulaire ou dans une lettre jointe à leur offre de service ou à leur demande de subvention.

Fournir l'une des pièces justificatives obligatoires suivantes (si 25 employés et plus) par courriel avec le présent formulaire.

Attestation d'inscription auprès de l'Office
de la langue française
Accusé de réception de l'analyse de la
situation linguistique

Attestation d'application de programme de
francisation
Certificat de francisation

ATTESTATION

Je certifie avoir pris connaissance des critères de sélection et des modalités administratives de la Politique de soutien aux organismes diffuseurs de la MRC du Granit. J'accepte les critères et les modalités. J'atteste que l'ensemble des renseignements fournis ci-haut sont exacts et complets.

Nom en lettres moulées du signataire de la demande d'aide financière

Date

Grille d'évaluation du comité d'analyse

Fonds de développement culturel

Exemple d'un projet ayant obtenu une note parfaite

Nom du projet :	
Nom de l'évaluateur :	

0 = Ne correspond pas du tout
1 = Correspond partiellement
2 = Correspond majoritairement
3 = Correspond pleinement

	Critères	Évaluation	Valeur	Note	Pointage	Commentaires
1	Originalité, innovation et caractère structurant (20 points)	Le projet est inédit ou apporte une approche novatrice sur le territoire.	5	3	5	
		Il démontre un potentiel structurant et des retombées à long terme pour la communauté.	15	3	15	
		Sous-total	20	6	20	
2	Réalisme du budget (25 points)	Le montage financier est clair, équilibré et bien documenté, ce qui démontre la rigueur de la démarche et assure la solidité du projet.	15	3	15	
		Le budget précise clairement les dépenses en lien avec le Fonds de développement culturel.	10	3	10	
		Sous-total	25	6	25	
3	Gestion et organisation du projet (10 points)	L'organisme dispose d'une équipe compétente et d'une structure adaptée à la réalisation du projet.	5	3	5	
		Les échéanciers sont réalistes et les responsabilités bien réparties.	5	3	5	
		Sous-total	10	6	10	
4	Accessibilité, diversité et rayonnement (25 points)	Le projet est accessible à l'ensemble des citoyens de la MRC, favorise l'équité territoriale et valorise la diversité culturelle, sociale ou générationnelle.	10	3	10	
		Il répond à un besoin exprimé par le milieu et contribue à la qualité de vie et au sentiment d'appartenance.	8	3	8	
		Le plan de promotion assure l'accessibilité et le rayonnement du projet auprès du public ciblé et/ou au-delà.	7	3	7	
		Sous-total	25	9	25	
5	Pérennité, mobilisation et collaboration (20 points)	Le projet présente des perspectives de poursuite ou de renouvellement.	10	3	10	
		Il reflète la diversité des pratiques.	5	3	5	
		Il encourage la collaboration avec une ressource culturelle de la MRC ou d'autres partenaires pertinents.	5	3	5	
		Sous-total	20	9	20	
Grand total			100	36	100	